

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

MISE EN VALEUR DU PARC NATUREL DU MONT BÉLAIR

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste en l'aménagement de sentiers pédestres, de sentiers de vélo de montagne, la construction de structures en milieu naturel ainsi que l'aménagement d'aires d'accueil au parc naturel du Mont Bélaïr.

Le projet requiert également l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en génie et en architecture du paysage pour la réalisation de plans et devis. De même, le projet comprend la consolidation des propriétés municipales au parc naturel du Mont Bélaïr par l'acquisition d'immeubles à cette fin.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 800 000 \$.

**TOTAL : 800 000 \$**

Annexe préparée le 11 avril 2014 par :

---

Claire Rhéaume  
Conseillère en environnement  
Division de la foresterie et de l'horticulture  
Service de l'environnement